NOTE D'INFORMATION

LE MOUVEMENT DES FEMMES EN SITUATION DE HANDICAP AU CAMEROUN : PROMOUVOIR LE MOUVEMENT ASSOCIATIF DES FEMMES HANDICAPEES POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE ET INCLUSIF

Dr Irène Flore Chiewouo Kuetche



Crédit photo : Irène C. Kuetche. Atelier de dissémination d'une étude avec les responsables d'OPH UY1

Introduction

La loi du 19 décembre 1990 portant liberté d'association au Cameroun a favorisé le développement du mouvement associatif. En 2022, plus de 350 organisations de la société civile[i] travaillent pour la cause des personnes en situation de handicap. Cette forte mobilisation témoigne de l'ampleur du problème que pose le phénomène handicap au Cameroun ainsi que des enjeux qui découlent de l'appropriation de ce phénomène par la société tout entière.

Principalement impulsé par les hommes vivant une situation de handicap, le mouvement associatif autour du handicap a connu une entrée timide, mais significative des femmes handicapées tout comme l'intérêt des organisations de la société civile pour la cause spécifique des femmes en situation de handicap, faisant ainsi du mouvement autour de la femme, un véritable enjeu sociopolitique.

L'approche du Cameroun dans le développement intégrant le handicap

D'un point de vue institutionnel, les efforts de l'Etat du Cameroun dans le processus d'intégration de la personne en situation de handicap sont remarquables. Après avoir signé la Convention relative aux droits des personnes en situation de handicap (CDPH), le pays a adopté de nombreux textes juridiques relatifs à la promotion et la protection de leurs droits[ii]. De même, la création et le fonctionnement des structures politiques et sociales ont remarquablement contribué à améliorer l'accès des personnes en situation de handicap à l'éducation et à la santé.

Sur le plan associatif, quelques organisations de personnes en situation de handicap reconnues d'utilité publique s'investissent quotidiennement à la promotion de l'éducation et la santé des personnes en situation de handicap, tandis que presque toutes travaillent à la transformation du regard social vis-à-vis du handicap,

pour une meilleure considération et l'intégration de la personne en situation de handicap.

Le mouvement des femmes en situation de handicap au Cameroun est porté par des femmes vivant diverses situations de handicap ainsi que des organisations de la société civile (OSC) tout simplement. Parmi celles, on relève des réseaux tels que la Fédération Nationale des Associations des Handicapés du Cameroun, la *Plateforme Inclusive Society,* PROMHANDICAM. Des organisations féminines telles que la Ligue de Solidarité des Femmes Handicapées du Cameroun, le Réseau des associations des femmes handicapées du Cameroun ou encore l'Association des Femmes Handicapées Actives du Cameroun, des OSC telles que l'Association des Acteurs de développement (ADEV), Internet Society Cameroon Chapter.

Ces groupes militent entre autres pour une intégration et l'amélioration des conditions de vie des femmes handicapées au sein des communautés, la lutte contre la stigmatisation, la recherche de l'autonomisation et la promotion de la participation sociale, citoyenne, politique des femmes handicapées.

Si le mouvement des femmes handicapées s'est développé tardivement dans l'écosystème associatif au Cameroun, il demeure qu'il rencontre également d'énormes défis à la fois structurels et idéologiques notamment le faible niveau de leadership et de conviction commune, la fracturation du mouvement et la persistance des difficultés financières. Des facteurs non seulement internes à la femme handicapée et au mouvement qu'elle porte, mais également inhérent au système qui façonne son existence et qui compromettent son ambition. La non-ratification par l'Etat du Cameroun de la CDPH, cet instrument international qui constitue le socle architectural du développement inclusif autour du handicap, la non-inclusion des politiques de handicap dans les politiques globales, tout comme la considération des problèmes de handicap d'un point de vue globale sont autant d'éléments qui, associés à d'autres imputables à la femme handicapée, compromettent le déploiement et l'impact du mouvement au sein de la communauté.

La non-ratification par l'Etat du Cameroun de la CDPH, cet instrument international qui constitue le socle architectural du développement inclusif autour du handicap, la non-inclusion des politiques de handicap dans les politiques globales, tout comme la considération des problèmes de handicap d'un point de vue globale sont autant d'éléments qui, associés à d'autres imputables à la femme handicapée, compromettent le déploiement considérablement l'impact du mouvement au sein de la communauté.

Une approche intersectionnelle du handicap pour un développement inclusif

Un mouvement inclusif autour du handicap nécessite la prise en compte par les porteurs du mouvement des formes multiples de discriminations dont font face les personnes en situation de handicap en fonction de leur sexe.

Il s'agit ainsi de reconnaitre dans la société tout comme au sein de cette catégorie sociale, qu'on ne vit pas le handicap de la même façon que l'on soit un homme ou une femme.

Ceci revient au sein du mouvement des personnes en situation de handicap d'une part d'accorder une attention particulière aux difficultés spécifiques que rencontrent les femmes dans divers milieux sociaux ; et d'autre part au mouvement des femmes handicapées de bien comprendre les préoccupations des femmes en dehors de celles des personnes handicapées.

Une telle ambition sociétale implique un réel investissement politique en terme de :

- Production par chaque société des données probants, désagrégées et accessibles sur le handicap. Au Cameroun, il existe un important flou en ce qui concerne l'effectif exact de la population en situation de handicap. Avec un effectif déclaré à 5,4 % pour une population totale estimée en 2023 à 28 856 127 habitants[iii], une statistique non actualisée et largement en de ça de la norme mondiale estimée selon l'OMS à 15%. En ce sens, les travaux de cartographies tels que ceux réalisés par PROMHANDICAM et ses partenaires en 2022 constituent des avancées remarquables. La production de données probants permette non seulement d'orienter l'élaboration des programmes et politiques inclusives, mais également la définition des objectifs, des cibles et indicateurs de l'action des organisations au sein des communautés.
- Implication des OPH et OFH et leur pleine participation aux processus d'élaboration des politiques afin de s'assurer que celles-ci sont, dans la mesure du possible, adaptées à divers contextes et qu'elles tiennent compte des différentes capacités, ressources, opportunités disponibles. En réalité, tandis qu'ils sont en contact direct avec les populations, la contribution des OPH en général à la table des discussions autour des politiques publiques sur le handicap au Cameroun demeure très faible.
- Amélioration des politiques d'accessibilité des personnes en situation de handicap à travers des interventions politiques, sociales, économiques et infrastructurelles sous une optique genre afin de favoriser un changement systémique.

Pour l'essor des OFH au Cameroun : Quelques recommandations

L'analyse des conditions de déploiement du mouvement des femmes handicapées au Cameroun laisse transparaitre la nécessité, pour tous les acteurs impliqués, d'entreprendre des actions pour rehausser l'image et l'impact de ces organisations sur les FSH et sur les politiques. Ces actions passent entre autre par :

- La construction, quelque que soit sa forme, d'un véritable mouvement des femmes handicapée, un cadre de travail visible avec des alliés et des idées progressistes qui, aussi diverses qu'il peut s'avérer en terme de vision ou de missions, se rejoindrait en ce qui concerne son but ultime qui est celui de pouvoir faire bloc et lutter contre le capacitisme érigé en normalité sociale.
- Le renforcement du leadership des femmes en situation de handicap à travers l'éducation, la formation, la sensibilisation, le développement personnel afin de développer des compétences sociopolitiques, organisationnelles, communicationnelles, et créer des systèmes de participation, de prise de décision, de mobilisation des ressources et favoriser leur visibilité, positionnement et implication active dans diverses activités sociales.
- La promotion d'une culture organisationnelle de femmes handicapées qui s'inspire d'une idéologie démocratique « substantive », élaborée à partir d'une vision, des missions et des organes de gestion qui travaillent pour un véritable changement social.
- Le renforcement des structures organisationnelles, administratives et procédurières des OFH afin qu'elles soient des institutions puissantes, transparentes et mieux organisées en terme de répartition du pouvoir et des responsabilités, de gestion durable et de mise en œuvre des activités.
- Le renforcement du pouvoir collectif à travers une fort investissement des OFH, mais aussi des OPH et des OSC dans l'éducation social au handicap. L'attitude social ayant un impact considérable sur la marginalisation et la stigmatisation vis à vis de la PSH.
- L'amélioration de l'intégration des OFH et des OPH dans les mouvements sociaux (les droits des personnes en situation de handicap étant des droits humains)

Conclusion

Une mobilisation des femmes handicapées autour de ces valeurs et qualités avec une vision commune aboutira sans nul doute à l'amélioration des conditions d'accessibilité des personnes en situation de handicap et particulièrement des femmes à l'environnement social, politique et économique ; une « accessibilité universelle »[iv], laissant place à une société plus intégrée en terme de handicap et plus inclusive.

Auteure :
Dr. Irène Flore Chiewouo Kuetche
Sociologue,
Directrice Technique ADEV
Enseignante associée, Université de Yaoundé 1
Email : kuetcheireneflore@yahoo.fr
Partenariat GHDI : https://edid-ghdi.ca/fr/

« Le mouvement des femmes en situation de handicap au Cameroun : promouvoir le mouvement associatif des femmes handicapées pour un développement durable et inclusif » © 2026 par Irène Flore CHIEWOUO KUETCHE est mis à disposition selon les termes de la licence CC BY-NC-SA 4.0. Pour consulter une copie de cette licence, visitez : https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/deed.fr

Citer ce document comme suit :

Kuetche, I. F. C. (2026). *Le mouvement des femmes en situation de handicap au Cameroun : promouvoir le mouvement associatif des femmes handicapées pour un développement durable et inclusif* [Note d'information]. EDID-GHDI, Université de Guelph.

[i] TAKOUGANG, N. Cartographie des capacités humanitaires des organisations de personnes vivant avec le handicap (OPH) et des ONG axées sur le handicap au Cameroun, Commanditée par CBM Christoffel-Blindenmission Christian Blind Mission e.V., Novembre 2022
[ii] MINAS, 2021. Recueil des textes juridiques relatifs à la promotion et la protection des droits des personnes handicapées au Cameroun.
SRILATHA BATLIWALA, (2012). Changer leur monde mouvements féministes, concepts et pratiques, AWID.
[iii] Bucrep, Estimation de la population du Cameroun en 2023, Octobre 2024
[iv] Masson, D. (2013). Femmes et handicap. *Recherches féministes*, *26*(1), 111–129. https://doi.org/10.7202/1016899ar, p118.